

30

Madame GUEDON  
11 rue Marx Dormoy  
La Cadiere.

Monsieur LUC  
Commissaire Enquête PLU  
Mairie de La Cadiere

le 9 février 2018

Monsieur,

Je me permets de revenir sur notre rapide entretien du lundi 5 et sur le double de mon courrier à la mairie daté du 17 mars 2016 que je vous ai remis à cette occasion.

J'ai consulté sur internet une grande partie du gros dossier du PLU. J'ai noté avec plaisir que plusieurs de mes craintes pouvaient être levées et que les documents avaient retenu par exemple le caractère exceptionnel du Chemin de St Côme et de ses murs de pierres sèches. Sans toutefois interdire un élargissement qui pourrait être préjudiciable.

Par contre nulle mention du **Chemin de l'Argile** (au S.E du village, parallèle à l'autoroute, reliant à flanc de coteau le vallon de St Jean à la boulangerie du secteur de La Noblesse). Il présente de très belles échappées sur les villages du Castellet et de La Cadière-d'Azur et se trouve très caractéristique du paysage de la commune. Pas de constructions récentes (une seule maison) mais pas moins de quatre domaines en AOC avec leurs mas (Le Gros Noré, Jean-Pierre Gaußen, La Noblesse, Lafran Veyrolles), des alignements d'oliviers, des vignes tout au long de chaque côté, de nombreuses restanques. Bref ce Chemin de l'Argile constitue un élément qui mériterait amplement d'être retenu au chapitre « Diagnostic paysager et patrimonial ».

Par ailleurs, si l'inventaire du **patrimoine bâti du village** est conséquent, on ne trouve que de très discrètes allusions à sa préservation. Seulement une brève référence à la nécessité de « descentes pluviales en matériaux traditionnels » (ce qui est bien souvent négligé) et l'interdiction de panneaux solaires sur les toits. Mais **aucune recommandation architecturale** sur la création de terrasses en dernier étage, l'entretien des façades des anciennes maisons, les couleurs de façades et celles des volets (en bois bien sûr), la conservation des anciennes bordures de trottoirs en pierre... éléments qui devraient nécessiter le recours à un architecte-conseil de la mairie.

Je vous remercie de verser ces remarques à l'enquête en cours et vous adresse l'expression de mes sentiments les meilleurs.

